
Téléphone : 02 54 80 94 13

SEANCE DU 09 JUIN 2015

L'An deux mil quinze, le neuf juin à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur ROULLEAU Olivier, Maire

Etaient présents : Mrs ROULLEAU O, BESSÉ T, FUSIL J.P., RONCIER J, THUILLIER J Cl.,

Mrs BIRLOUEZ G, VIOLANTE F.

Mmes GLOANEC-MAURIN K, EVERED G et PERAL Ch.

Les membres présents formant la totalité des membres en exercice, Madame Karine GLOANEC MAURIN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 29 Mai 2015

Nb de membres en exercice : 10 Nb de membres présents : 10

Nb de votants 10 POUR : 10 CONTRE : 0

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2015 ET DU 18 MARS 2015

Le compte rendu de la séance du 11 Février 2015 et celui du 18 Mars 2015 n'appellent aucune observation et donnent lieu à leur approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

EGLISE

Point sur l'état d'avancement des travaux

La fin des travaux de la tranche conditionnelle est imminente pour les lots « maçonnerie » et « charpente/couverture ». Il reste des finitions de maçonnerie et la pose du paratonnerre. Le lot « vitraux » est terminé.

Approbation du devis pour le lot « menuiseries »

Le lot « menuiseries », comprenant la restauration de la porte d'entrée de l'église et de la porte de la chapelle, avait été déclaré infructueux lors de la consultation des entreprises en 2013 et il avait été décidé d'établir un marché négocié ultérieurement. Après négociation avec l'architecte, les membres de la commission « bâtiments » ont opté pour la fabrication de portes neuves avec le réemploi des ferrures des anciennes portes et l'utilisation de peintures naturelles. Le devis de l'Entreprise Mondoubleau Menuiseries a été approuvé pour un montant de 6 794 € HT soit un coût supplémentaire de 296 € HT par rapport au devis de restauration des anciennes portes. L'ancienne porte de la chapelle datant de plusieurs siècles sera conservée et mise en valeur en la plaçant à l'intérieur de l'église.

Eclairage extérieur de l'église : Le Conseil Municipal donne son accord pour demander des devis relatifs à la mise en valeur de l'édifice par un éclairage extérieur.

Planification de l'inauguration

Il est proposé de retenir la date du 26 Septembre 2015 pour l'inauguration des travaux qui sera précédée d'une cérémonie religieuse. Mme Christiane PERAL se charge de prendre contact avec l'évêché de Blois pour que cette cérémonie soit honorée de Monseigneur Jean-Pierre BATUT, Evêque de Blois. Seront conviés à cette inauguration tous les habitants de la commune, les donateurs, les financeurs publiques de cette opération, les Maires de la Communauté de Communes des Collines du Perche ainsi que les entreprises chargées des travaux.

Remerciements aux donateurs : une plaque sera apposée à l'intérieur de l'église pour remercier le Comité Saint Christophe et tous les donateurs ayant contribué à sa restauration.

Travaux cloches : Une décision sera prise ultérieurement pour l'engagement de travaux à effectuer sur les cloches.

Tilleuls : Lors du prochain hiver, les deux premiers tilleuls face à l'entrée de l'église seront supprimés afin de préserver les murs, récemment restaurés, de l'excès d'humidité.

Nettoyage de l'église : A compter de 2015, il est décidé de confier aux adjoints techniques le nettoyage de l'église deux fois par an (nettoyage à l'eau du sol et dépoussiérage en hauteur) pour soulager les bénévoles qui assurent régulièrement le balayage et les poussières des ameublements de l'édifice.

SERVICE AEP

TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Considérant la délibération du 22 Octobre 2014 relative à la consultation d'entreprises pour des travaux d'adduction d'eau potable dont la pose d'une canalisation de la rue des Pêcheurs vers la route Départementale 109 – RD109 ;

Vu l'accord de subvention au titre de la DSR 2015 du 5 Février 2015 pour un montant de 13 000 € ;

Considérant le règlement de consultation établi le 30 Avril 2015 avec une remise des offres fixée au 2 Juin 2015 ;

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que la commission des Marchés à Procédure Adaptée - MAPA - a étudié les sept offres reçues sur huit entreprises consultées lors de sa séance le 3 Juin 2015 et propose de retenir l'offre de l'Entreprise R.T.C. – Réseaux Techniques Canalisations – sise à Saint-Aignan-sur-Cher – 41110 avec variante : utilisation de canalisations en PEHD Diamètre 90 16 bars au lieu de PEHD diamètre 90 12,5 bars, ce qui ramènerait l'offre à 25 920 € HT au lieu de 27 360 € HT pour la solution de base.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer l'opération de renforcement du réseau d'eau potable de la Rue des Pêcheurs vers la RD 109 à la **SAS Réseaux Techniques Canalisations - R.T.C.- de Saint-Aignan sur-Cher – 245, Rue des Aubépines, pour un montant de 25 920 € HT**, offre économiquement la plus avantageuse.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat avec la SAS R.T.C.

ETAT D'AVANCEMENT DU PERIMETRE DE PROTECTION DU FORAGE AEP

Le Bureau d'Etudes DUPUET, en charge de cette opération, présentera les mémoires auprès des différentes instances concernées pour valider les données avant qu'ils soient soumis à enquête publique au cours du second semestre 2015.

L'Agence Régionale de la Santé – ARS – propose de faire un suivi régulier du puisard privé situé à proximité du cimetière : prélèvement et analyse d'eau pris en charge par la commune.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2014

Monsieur Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Considérant la présentation de ce rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable annexé à la présente délibération ;

DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr, conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

AMENAGEMENT AGENCE POSTALE COMMUNALE ET BIBLIOTHEQUE

Madame Karine GLOANEC MAURIN se chargera de prendre contact avec la communauté de communes des Collines du Perche, maître d'ouvrage de l'opération, pour consulter les entreprises et programmer les travaux d'aménagements intérieurs dès le mois de septembre.

Le coffre-fort, livré récemment par la Poste, est très vétuste et encombrant. Il est prévu qu'il soit changé de nouveau.

Le devis de l'Entreprise PANNIER relatif à la pose de gouttières neuves est accepté pour un montant de 855,00 € HT ;

TRAVAUX DE VOIRIE

Voie communale n°2

- Réparation de l'aqueduc sur la voie communale des Beauvais entre le lieu-dit Le Tézou et Villebeautru. Devis de l'Entreprise COLAS accepté pour un montant de 2 374 € HT.

Chemin de la Saisonnière

- Des bordures de béton seront construites sur le chemin de la Saisonnière par les employés communaux.

Chemin de Oigny

- Approbation du devis de l'Entreprise PIGEON TP pour un montant de 1 041,75 € HT suite aux dégradations sur le chemin de « La Bruyère » situé à Oigny, occasionnées par le transport de terres et gravats lors de la construction de l'unité de traitement de notre commune. Le litige remonte à 2011 et sera pris en charge par le budget assainissement.

Illuminations de Noël

- Réalisation de quatre motifs par l'Entreprise Michel FERANDON de Mondoubleau, dont deux en 2015 et deux en 2016.

CIMETIERE

Reprise des tombes abandonnées

Le devis des Pompes Funèbres BROKA est approuvé pour la reprise des tombes abandonnées dans le carré C du cimetière. Cette opération se fera sur plusieurs exercices comptables. En 2015 : évacuation des monuments et croix de 30 tombes dont 4 avec exhumation des corps pour un montant de 3 991 € TTC. L'exhumation des 26 autres tombes sera répartie sur les trois années suivantes.

Espace cinéraire

Une réflexion est engagée pour l'aménagement d'un espace cinéraire comprenant un jardin du souvenir et des caveaux urne d'une surface de 1m² au lieu et place d'un columbarium.

INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE 2015

Monsieur Le Maire fait part de la lettre préfectorale du 20 Mars 2015 relative à l'indemnité de gardiennage de l'Eglise pour l'année 2015 établie conformément à la circulaire ministérielle n° NOR/INT/A/87/00006C du 8 Janvier 1987. De même, il présente la lettre du 21 Mars 2015 signée de l'Abbé Benoît LHOMME DUCRET qui s'interroge sur l'absence de versement de l'indemnité de gardiennage de 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **FIXE** à 119,55 Euros l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2015 qui sera imputée à l'article 6282 du budget primitif 2015
- **DECIDE** de ne pas attribuer avec effet rétroactif l'indemnité de gardiennage pour l'année 2014.

DESAFFILIATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS (AGGLOPOLYS) ET DU CIAS DU BLAISOIS DU CENTRE DE GESTION DE LOIR ET CHER

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que le Centre de Gestion du Loir et Cher, par courrier du 23 Avril 2015, l'a informé de la demande de la communauté d'agglomération de Blois (Agglopolys) et du CIAS du

Blaisois de se désaffilier à compter du 1^{er} Janvier 2016, au motif que cette procédure s'inscrit dans la continuité de la dynamique de mutualisation développée depuis plusieurs années entre la ville de Blois et Agglopolys.

Cette désaffiliation étant soumise à l'approbation des collectivités affiliées, chaque assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur cette question.

Considérant l'impact financier de ce retrait à moyen terme ;

Considérant l'impact de ce retrait sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) à l'échelle des communes restant affiliées ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET un avis défavorable** à la désaffiliation de la communauté d'agglomération de Blois et du CIAS du Blaisois du Centre de Gestion du Loir et Cher
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de notifier la présente décision au Président du CDG41

AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXTENSION D'UN ELEVAGE DE VOLAILLES EXISTANT A SOUDAY

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un dossier d'enquête publique reçu des services de la Préfecture de Loir et Cher relatif à une demande d'autorisation en vue de l'extension d'un élevage de volailles existant, formulée par la SCEA DE LA CHARBONNERIE sur la commune de SOUDAY.

Actuellement, la SCEA DE LA CHARBONNERIE exploite un élevage de poulets de chair autorisé pour 29 989 animaux-équivalents.

Le projet consiste à :

- construire un bâtiment supplémentaire de 1 439 m² de surface utile permettant la production supplémentaire de 34 280 poulets ou 21 589 dindes en démarrage ou 11 515 dindes en croissance ;
 - poursuivre l'élevage de poulets ou de dindes dans le bâtiment existant ;
 - changer la destination d'un bâtiment existant pour le stockage du fumier de volailles ;
- pour pourvoir les objectifs fixés par la SCEA DE LA CHARBONNERIE, comprenant :
- la création d'un emploi
 - la pérennisation d'une exploitation performante et viable
 - l'assurance de produire des volailles pour les abattoirs proches du site d'élevage et donc de conserver des emplois dans la région.

Monsieur Le Maire fait part que le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce projet, conformément aux dispositions de l'article R512-20 du Code de l'Environnement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Considérant le contenu du dossier d'enquête publique et les motivations de la structure familiale s'y rapportant,

- **EMET** un avis favorable à la demande d'autorisation d'extension d'un élevage de volailles formulée par la SCEA DE LA CHARBONNERIE sise à SOUDAY, sous réserve du respect des prescriptions du plan d'épandage.

MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX ACCORDS LOCAUX DE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES COLLINES DU PERCHE

Le Maire,

- donne lecture de la lettre du préfet en date du 16 avril 2015 faisant référence à la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 relative à la mise en œuvre des nouveaux accords locaux de composition du conseil communautaire et indique que la Communauté de Communes des Collines du Perche entre dans l'un des cas précis dans lequel s'applique le nouvel accord local puisque le conseil communautaire a dû être recomposé depuis la décision du Conseil Constitutionnel du 20 juin 2014 ;
- précise que l'accord doit être adopté à la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de 6 mois à compter de la publication de la loi susvisée et qu'il est encadré par des conditions de répartition des sièges ;
- indique qu'une simulation de reconstitution réalisée par les services de l'Etat permettrait le maintien de 8 conseillers communautaires pour la commune de Mondoubleau et l'ajout d'un conseiller pour les communes de Cormenon, Le Gault-du-Perche, Saint-Agil et Baillou ;

- invite le conseil à se prononcer sur cette proposition.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la proposition ainsi :

ACCORD LOCAL A 25 %

Nom de la commune	Population municipale	Répartition de droit commun (au titre des articles II à V du L. 5211-6-1)	Accord local proposé	Accord local retenu
Mondoubleau	1490	8	8	8
Sargé-sur-Braye	1045	5	5	5
Cormenon	695	3	4	4
Souday	537	3	3	3
Choue	532	3	3	3
Le Gault-du-Perche	308	1	2	2
Saint-Agil	264	1	2	2
Baillou	249	1	2	2
Boursay	197	1	1	1
Saint-Marc-du-Cor	185	1	1	1
Le Plessis-Dorin	179	1	1	1
Le Temple	176	1	1	1
Beauchêne	174	1	1	1
Saint-Avit	111	1	1	1
Oigny	94	1	1	1
Arville	77	1	1	1
Total	6313	33	37	37

QUESTIONS DIVERSES

Alarme incendie

Lors du contrôle annuel des extincteurs, le technicien nous a proposé de mettre en place une alarme incendie dans les locaux recevant du public : salle communale et salle du restaurant « La Mère Tranquille ». Le fonctionnement se fait par liaison wifi et le coût s'élève à 460 € HT par bâtiment. Compte tenu de la superficie des locaux sus-désignés, il ne sera pas donné suite à cette proposition.

Camping

Mr et Mme BOULLARD, domiciliés à Arville, proposent de donner leur caravane à la commune qui pourra être mise à la disposition des campeurs.

Compte tenu de la vétusté de l'actuelle caravane communale, le Conseil Municipal accepte l'offre.

Remplacement Agence Postale Communale

Mme Gisèle JUGNET, domiciliée à Saint-Agil, a accepté d'assurer le remplacement de Laurence THUILLIER à l'Agence Postale Communale pendant ses congés, à raison de 3 jours par semaine.

Restructuration du SDIS

Une réunion est prévue le 12 Juin à 18 h à Souday pour la présentation du plan départemental de restructuration des Centres de Secours de Loir et Cher.

Communes nouvelles

Les communes d'Arville, Oigny, Saint-Agil et Saint-Avit se rencontreront le 19 Juin 2015 à Oigny pour s'informer sur les possibilités de regroupement de communes, en présence de Mme La Sous-Préfète de Vendôme.

Le Maire,
O. ROULLEAU.